

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 MARS 2020**

I – DEMANDE AIDE FINANCIERE POUR UN RAID HUMANITAIRE

M. Gaucher est étudiant actuellement en 5^{ème} et dernière année d'école d'ingénieurs dans le domaine de l'ingénierie et la gouvernance des risques. Il a décidé de participer à un raid humanitaire dénommé Europ'raid afin de symboliser la fin de ses études avec deux camarades. L'objectif de ce raid est d'apporter 70 kgs de fournitures scolaires, paramédicales et sportives dans différentes écoles d'Europe de l'Est.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'allouer une somme de 150€ par 11 voix pour, 6 abstentions et 1 voix contre.

II – DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE SUR UN TERRAIN COMMUNAL PRES DE LA BIBLIOTHEQUE

M. Menu demande à sortir de sa future propriété sur la parcelle communale où est située la bibliothèque. Au vu d'un éventuel projet d'extension de la bibliothèque, le Conseil Municipal refuse à l'unanimité la demande.

III – COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION

Vu l'article L 2122—22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération en date du 03 avril 2014,
Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par M. le Maire en vertu de cette délégation,
le Conseil Municipal prend note des décisions portant sur l'urbanisme

REFERENCE	DATE	REFERENCES CADASTRALES	ADRESSE	DECISION
DIA 07204720Z0001	30/01/202 0	AE 108	7 rue des Pervenches	NP
DIA 07204720Z0002	14/02/202 0	AB 51	48 rue des Sittelles	NP

IV – PARCELLE RUE DES TULIPES / ALLEE DES TILLEULS

Au vu de la mise en vente de la maison située sur la parcelle AE 135 auprès du cabinet notarial Peron et Fouquet/Fontaine à Parigné L'Evêque,

Considérant que la parcelle AE 134 est limitrophe de la parcelle communale AE 133 sur laquelle est envisagé un projet de construction d'habitations,

Considérant que le vendeur ne souhaite pas détacher la maison du terrain qui l'entoure,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de se porter acquéreur des parcelles situées 28 rue des Tulipes et cadastrées AE 135 d'une superficie de 440 m² et AE 134 d'une superficie de 530 m² pour un montant de 90 000 €.

V – TRAVAUX RUE DES FAISANS, DES FOUGERES ET DES ECUREUILS

Le bureau d'études IRH a remis son rapport portant sur le projet d'aménagement rue des Faisans, des Fougères, des Ecureuils. Une réunion est à fixer rapidement avec les futurs élus.

VI – QUESTIONS DIVERSES

Suite à l'annonce gouvernementale, la fermeture des écoles est annoncée jusqu'au 04 avril 2020. Le personnel de l'école sera utilisé pour le ménage.

Un élu interroge le Maire sur la décision qu'il prendrait si un agent demandait à annuler ses congés posés pour un voyage et que ce dernier n'avait pas lieu. Une discussion s'engage sur le sujet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40.

La secrétaire de séance,
Véronique CORMIER

Le Maire,
Bernard LAIR,